

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, **le 20 février** à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lurcy-Lévis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude VANNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2020

Date d'affichage : 12 février 2020

Conseillers présents : Claude VANNEAU, Nicole COULON, Bernard AUBOIRON, Paul LAROBÉ, Jean-Pierre BRUNEAUD, Chantal BERTHET, Stéphane BOURDIN, Magalie COLLAS, Patrick COMBEMOREL, Anne-Marie DAVOUST, Frédéric GIRARD, Véronique LAFORET, Evelyne PLAISANT, Roger ROUSSET.

Conseillers absents Excusés : David MATHIAU, Brigitte DUVERNOY, Cédric GEORGET, Jacky SIGNORET, Isabelle TISSIER.

Monsieur Cédric GEORGET a donné pouvoir à Monsieur Roger ROUSSET.

Monsieur Jacky SIGNORET donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BRUNEAUD.

Madame Brigitte DUVERNOY donné pouvoir à Monsieur Bernard AUBOIRON.

Assistaient également à la réunion, Mesdames Stéphanie MAULAZ et Katia GUIRIEC.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

➤ Ouverture de la séance par le Président de l'assemblée (quorum, excusés et procurations) ;

➤ Désignation d'un secrétaire de séance ;

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Bernard AUBOIRON est désigné par le Conseil municipal en qualité de secrétaire de séance ;

➤ Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2019 ;

Le conseil approuve à l'unanimité le Compte-rendu de la séance ;

➤ Ordre du jour du conseil municipal ;

➤ Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

LES DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT.

DECISION N° 2020-01 : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A LA SALLE POLYVALENTE DE LURCY-LEVIS – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CHAUFFAGE PLAFOND CHAUFFANT

La commune décide de retenir pour la réalisation des travaux supplémentaires – Chauffage plafond chauffant dans le cadre des travaux d'économie d'énergie à la salle polyvalente de

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Lurcy-Lévis, l'entreprise Technic Elec 58 - 58000 Nevers pour un montant de 10 648,00 € HT, soit 12 777,60 € TTC ;

DECISION N° 2020-002 : REMPLACEMENT HORLOGE DE COMMANDE A L'EGLISE

La commune décide de procéder au remplacement de l'horloge de commande de l'église de la commune auprès de BODET CAMPANAIRE (31150 BRUGUIERES) pour un montant de 2 075.00 € HT, soit 2 490.00 € T.T.C.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

1	DÉLIBÉRATION N° 2020_0101	OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT
2	DÉLIBÉRATION N° 2020_0102	SUBVENTION SCOLAIRE DANS LE CADRE DU VOYAGE SCOLAIRE À PARIS

LES DELIBERATIONS

DÉLIBÉRATION N ° 2020-0101 : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Vu, l'article L 1612-1 du code général des collectivités ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé, exercice 2019: 732 165,60 €

(Dépenses réelles, hors chapitre 16, remboursement d'emprunts et restes à réaliser)

Proposition d'ouverture de crédits (maximum 1/4 des crédits inscrits) : 28 000,00 €

Répartis ainsi :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	1 500 €
Article 2051	1 500 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	6 500 €
Article 21318	2 500 €
Article 2188	4 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	20 000 €
Article 2313	20 000 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement par chapitre comme il sera proposé lors au budget 2020.

Le Conseil municipal doit délibérer pour :

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité (17 voix pour dont 3 pouvoirs) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2020 dans le respect du ¼ des crédits votés au titre de l'exercice 2019, nonobstant le service de la dette et les restes à réaliser, soit 28 000 € selon le détail ci-dessus.

ARTICLE 2 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N ° 2020-0102 : SUBVENTION SCOLAIRE DANS LE CADRE DU VOYAGE SCOLAIRE À PARIS
--

Vu, la demande du groupe scolaire de Lurcy-Lévis sollicitant une subvention dans le cadre d'un voyage scolaire à Paris pour les classes de CM1, CM2 et ULIS.

Vu, le budget prévisionnel présenté ci-dessous :

Dépenses - 50 élèves + 8 adultes	
Hébergement	6 628,90 €
Métro	598,58 €
Train	1 130,00 €
Arc de triomphe	40,00 €
Centre Pompidou	60,00 €
Bateau-mouche	243,60 €
Cité des sciences	243,00 €
Grande Galerie	50,00 €
Montmartre	375,00 €
TOTAL	9 369,08 €
Coût / élève	187,38 €

Vu, la proposition de financement présentée ci-dessous :

Financement	Prix / élève	Recette	%
Participation famille	90,00 €	4 500,00 €	48,03%
Financement coopérative	50,00 €	2 500,00 €	26,68%

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Commune Lurcy-Lévis	47,39 €	2 369,08 €	25,29%
TOTAL	187,39 €	9 369,08 €	100,00%

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité (17 voix pour dont 3 pouvoirs) :

ARTICLE 1 : Accepter le versement d'une subvention pour l'année 2020, à la coopérative scolaire dans le cadre du voyage scolaire 2020 à Paris pour un montant estimatif de 2 369,08 €.

Un acompte de 2 000,00 € sera versé en février 2020 et le solde sera ajusté en fonction du nombre d'élève ayant effectivement effectué le voyage et sur présentation d'un bilan financier définitif et des factures.

Le montant définitif de la subvention qui sera attribuée viendra équilibrer le budget définitif en maintenant la participation des familles à 90,00 € par enfant et la participation de la coopérative scolaire à 50,00 € par enfant.

La subvention ne devra cependant pas dépasser la somme de 2 500,00 € et dans le cas contraire le conseil municipal devra se prononcer à nouveau.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette subvention et signer toutes les pièces correspondantes.

ARTICLE 3 : Atteste que les crédits seront inscrits au budget 2020 à la ligne correspondante.

ARTICLE 4 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

1. Projet maison médicale :

Monsieur le maire présente l'étude de faisabilité réalisée par l'ATDA.

Il explique que le Conseil départemental finance à hauteur de 30 % sur une dépense maximale de 600 000,00 € et l'Etat à hauteur de 35 %.

Roger ROUSSET demande si la sage-femme a été concertée quant à la superficie de son cabinet. Monsieur le maire répond par la négative en expliquant qu'il s'agit d'un premier projet.

Roger ROUSSET dit ensuite que selon lui il faudrait prévoir un accueil secrétariat et fait la remarque que la superficie est inférieure au projet d'extension.

Monsieur le maire répond que c'est normal car les surfaces sont optimisées.

2. Travaux d'éclairage de l'église :

Monsieur le maire dit au conseil municipal que les travaux vont commencer la dernière semaine de février.

3. Travaux salle polyvalente :

Monsieur le maire annonce au conseil qu'ils seront terminés fin de semaine prochaine.

4. Résultat de fonctionnement exercice 2019 :

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Roger ROUSSET s'étonne de la différence de 200 000,00 € avec l'exercice 2018, il lui est répondu qu'il s'agit de la reprise du résultat du budget assainissement qui a été reversé à Moulins communauté.

Il s'interroge aussi sur les impôts de certains bâtiments, il s'agit des impôts fonciers des bâtiments faisant partis du domaine privé de la commune.

5. Compétence eau :

Roger ROUSSET demande si cette compétence est redéleguée au SIVOM Nord Allier, Monsieur le maire répond par l'affirmative.

6. Bulletin municipal :

Bernard AUBOIRON fait remarquer au conseil qu'il manque la page de l'Etat civil.

Monsieur le maire répond que cette absence est volontaire car il faudrait demander l'accord écrit de toutes les personnes concernées dans le cadre du RGPD.

Roger ROUSSET demande quand sera-t-il distribué, Monsieur le Maire répond que ce sera fait dans la semaine à venir.

7. Association d'aide à domicile Nord Allier :

Roger ROUSSET fait un point sur la dernière réunion. en 2019, il y a eu 26 955 heures, les prévisions 2020 sont de 31 000 heures. De plus en plus de personnes sont demandeuses notamment chez les personnes qui sortent d'hospitalisation, et demandes d'aide à la toilette.

L'équilibre financier est atteint en 2019, le travail de sectorisation a payé.

Il y a 32 salariés dont 7 domiciliés à Lurcy-Lévis et 46 clients sur la commune ce qui représente 1/3.

Le taux horaire 2020 est fixé à 22,48 et validé par le Conseil départemental.

Ce dernier a demandé de diversifier les activités. Plusieurs pistes sont évoquées notamment la garde d'enfants à domicile en dehors des horaires d'ouverture de la garderie et la mise en place de différents ateliers comme une aide aux aidants et une aide à la mémoire.

Au mois de juin l'association aura 40 ans, une manifestation sera organisée.

8. 1 bis route de Bloux :

Roger ROUSSET explique qu'un véhicule est à l'abandon sur le trottoir depuis octobre 2019 et demande l'intervention de la gendarmerie.

9. La bicyclerie :

Afin de marquer leur présence dans la commune, ils souhaiteraient tenir un atelier ponctuel sur le marché hebdomadaire, place de la mairie, le lundi 6 avril 2020, à la veille des vacances de printemps.

Ils proposeront, lors de cette matinée, de réaliser un contrôle complet et gratuit des vélos : 43 points de contrôle, repris sur une fiche diagnostic.

A cette fin, ils demandent à titre exceptionnel, et vu l'aspect bénévole de l'animation, de pouvoir bénéficier d'un emplacement gratuit sur le marché lors de cette matinée.

Le conseil municipal répond favorablement à leur demande.

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

10. Zone artisanale :

La commune a une nouvelle demande d'achat de terrain dans la zone artisanale, il reste un terrain de libre de 2 hectares.

11. Leg :

Le notaire de Bourbon a contacté Monsieur le maire pour l'informer d'un don à venir de 20 000,00 € à 30 000,00 € en numéraire.

12. Lotissement des vignes :

Roger ROUSSET demande où en est le projet de construction de pavillon. Monsieur le maire répond que c'est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.

Le Secrétaire de séance
Bernard AUBOIRON

Le Président de séance
Claude VANNEAU